



Union Fédérale CFDT des Cheminots et Activités Complémentaires

(Fédération Générale des Transports et de l'Équipement)

168, rue La Fayette - 75010 - PARIS

Tél. : 01 53 35 00 30 - Fax : 01 53 35 00 31 - cfdt-cheminots-federation@syndicat-sncf.org

Table ronde du 5 juillet 2005 « Salaires »

- Déclaration de la CFDT -

Monsieur le Directeur,

Cette réunion constitue le deuxième rendez-vous salarial de l'année 2005, elle débute avec l'objectif pour notre part de conclure les négociations de cette année sur le sujet.

Tout comme lors de la première réunion salariale du 24 février 2005, notre organisation syndicale tient à réaffirmer l'importance qu'elle attache à son cahier revendicatif.

Après des années de vaches maigres, le pouvoir d'achat des cheminots a été mis à mal.

Depuis l'an dernier, la performance économique de l'entreprise rend possible une autre politique salariale en faveur des cheminots. Est-il nécessaire de rappeler au passage que ce redressement est aussi le fait de tous les cheminots ?

C'est pourquoi la CFDT revendique :

- Le salaire minimum à 1300 € net mensuels,
- L'instauration d'un mécanisme d'augmentation du salaire en somme uniforme ou par un même nombre de points,
- La suppression des zones de salaires conduisant à un alignement sur la zone 1,
- La revalorisation des retraites par, en particulier, un relèvement du minimum de pension et l'intégration complète de l'indemnité de résidence dans le traitement,
- La revalorisation substantielle de la prime uniforme de vacances,
- La transformation de la Prime de Fin d'Année (PFA) en 13^{ème} mois,
- Des augmentations qui privilégient les bas salaires.

La recherche d'un accord salarial avec l'entreprise s'inscrit dans le cadre des revendications CFDT, en n'excluant pas une durée pluriannuelle et des accords de méthode, notamment sur la question des bas salaires.

A ce sujet, parmi nos priorités signalées en début d'année, nous voulons insister une fois de plus sur notre refus de voir des cheminots subir la VRM

Cela dit, l'état actuel de la grille de rémunération nous conduit à un danger qu'on ne saurait ignorer, ni accepter : à savoir, l'augmentation du nombre de cheminots dans la zone SMIC. Ce danger potentiel résulterait sans doute d'un écrasement de la grille jusqu'à la PR 11.

Pour agir contre ce phénomène, nous avons formulé des propositions qui visent notamment à harmoniser par le haut les éléments variables de solde (EVS) comme par exemple, les indemnités horaires des dimanches et fêtes, de nuits et d'astreinte.

Ainsi, cette mesure permettrait aux agents placés sur la qualification A et B de percevoir les EVS versés aux agents placés sur les autres qualifications. Voilà une décision qui peut mettre fin à une injustice flagrante !

Autre priorité inscrite cette année par notre organisation syndicale, un signe positif en faveur du pouvoir d'achat vis-à-vis de tous les cheminots. Il en résulte que le curseur doit être positionné au-dessus de l'inflation pour ce qui concerne l'augmentation générale des salaires.

En marge de la réunion d'aujourd'hui mais pas sans lien, la CFDT souligne que le fait nouveau pour les salariés de toutes les entreprises y compris la SNCF, c'est une tendance marquée de renforcer la part aléatoire de la rémunération sous forme d'intéressement, plutôt que de généraliser des augmentations générales qui pèsent sur la masse salariale.

La CFDT ne refusera pas de discuter le moment venu de la question de l'intéressement dès lors que la négociation salariale n'en est pas amputée dans son contenu.

La CFDT Cheminots attend désormais vos propositions en faveur des cheminots et des pensionnés.

La délégation CFDT